A. 31185

LA MAISON

OU EST NÉ

PASCAL

PAR A. B. DE B.

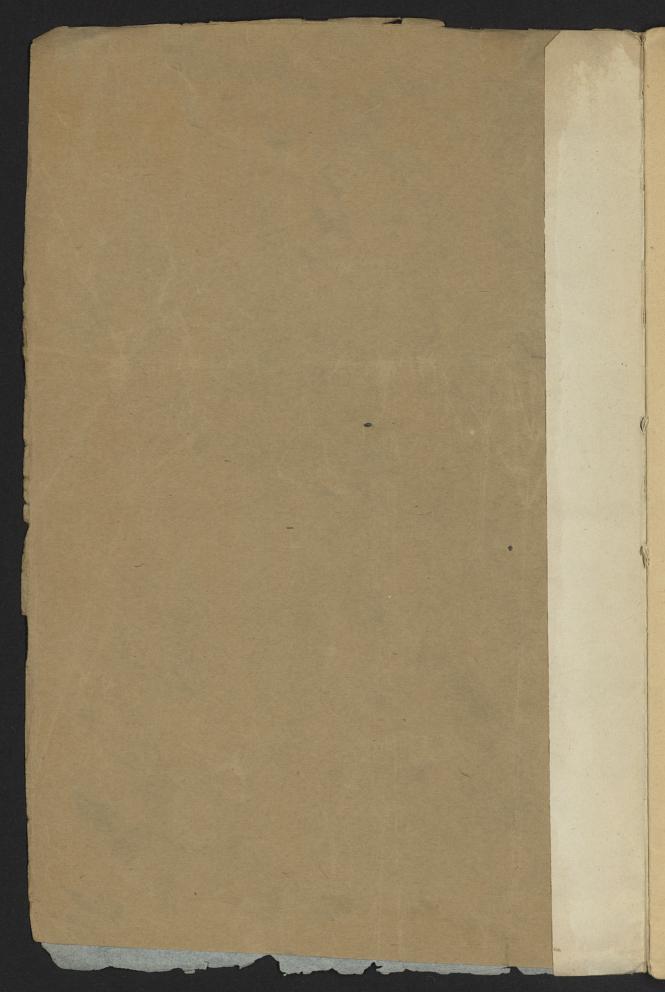
Ancien Consul général.

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIE M. BELLET ET FILS, LIBRAIRES

Rue Saint-Genes, 10.

1886



A. 31185

LA MAISON

OU EST NÉ

PASCAL

PAR A. B. DE B.

Ancien Consul général.

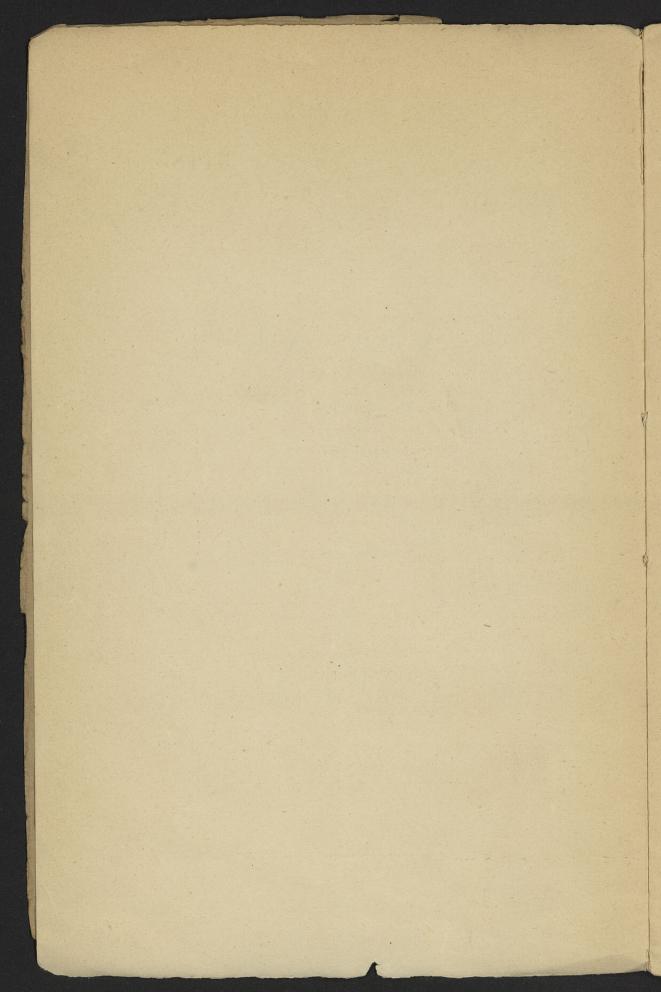


CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIE M. BELLET ET FILS, LIBRAIRES

Rue Saint-Genès, 10.

1886



NOTE SUR LA MAISON DE PASCAL

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de communiquer, il y a trois ans, à l'Académie, une pièce relative à la maison où Pascal est né, le 27 juin 1623, à quelques pas de distance de l'église Cathédrale. En faisant cette communication, j'ai annoncé que je me proposais de compléter la découverte de cette pièce par une étude approfondie sur cette maison, dont la désignation précise offre tant d'intérêt pour l'histoire de notre ville de Clermont.

L'étude annoncée n'est pas achevée et les documents déjà recueillis en grand nombre demandent encore de nouvelles investigations. Mais une circonstance inattendue m'amène, réservant pour un autre moment la publication intégrale, à vous soumettre dès aujourd'hui le résultat sommaire de mes recherches.

Une récente décision du Ministre des Beaux-Arts vient d'affecter une somme de 30,000 francs à la construction d'un perron, en avant de l'église Cathédrale, sur la rue des Gras. L'établissement de ce perron réduira, dit-on, le passage qui longe la Cathédrale au sud-ouest, à de telles proportions (on parle de 12 pieds) qu'il en résultera forcément, un jour ou l'autre, la démolition de l'ancienne maison de Pascal.

A notre époque, on a presque partout religieusement respecté, restauré et remis en honneur les murs qui ont vu naître les grands hommes. La ville de Clermont laissera-t-elle disparaître la maison paternelle de l'immortel auteur des *Pensées*, de l'illustre précurseur de la science moderne, sans prendre soin de conserver sous une forme convenable le souvenir du berceau de Blaise Pascal?

Un plan des lieux, joint au texte de la présente note, est dû à la très grande obligeance de M. Vimont, à qui je suis heureux de témoigner ici ma reconnaissance pour l'assistance et les bons avis qu'il m'a prodigués durant mon étude.

Mon but est d'établir sommairement les points qui suivent :

1° — Que Etienne Pascal, père de Blaise, a acheté, le 20 février 1614, une maison composée de deux corps de logis, s'étendant depuis les grands degrés des Gras jusqu'à la rue des Petits-Gras, aujourd'hui rue des Chaussetiers.

2° — Qu'il a vendu cette maison à l'un de ses frères, le 20 octobre 1633, époque où il venait de s'établir à Paris, sur la paroisse de St-Jean-en-Grève, rue Tixeranderie.

3° — Que ladite maison fait partie intégrante d'une vaste construction en forme de quadrilatère, avec cour intérieure, et que ce quadrilatère, qui porte encore de nos jours de nombreuses traces du style du xviº siècle, était déjà divisé au temps d'Etienne Pascal en quatre parties, distribuées en échiquier comme suit :

Partie A et C du plan — appartenant à Pascal;

Partie B — à l'avocat Jacques Chardon, S^r de Lavaur, auteur de la famille du Ranquet.

Partie D — à Amable Montorcier, élu à Clermont, auteur des Montorcier de Villars et de la Charme.

4° — Que les deux corps de logis appartenant à Etienne Pascal lui venaient de la famille de Langhac et que celle-ci les tenait des Grasdepain, seigneurs du Crest, par Antoinette de Grasdepain, dame de la Courtine de Julhat.

5° — Que postérieurement à la vente, en 1633, de l'hôtel où était né Blaise Pascal, on peut suivre sans interruption les partages, ventes et transmissions dont les deux corps de logis ont été l'objet, jusqu'à leur arrivée dans les mains des propriétaires actuels, M. Dauzat (partie C) et M. Cohendy (partie A).

L'éminent bibliothécaire de la ville de Clermont, M. Gonod, qui adis assista M. Faugère dans sa célèbre poursuite en

Auvergne des manuscrits de Pascal, a fait lui-même, comme on sait, dès l'année 1847, une intéressante brochure intitulée : a Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né. » Il y établit, à l'aide des actes de baptême des quatre enfants d'Etienne Pascal et d'Antoinette Bégon, que ceux-ci avaient leur domicile réel et permanent sur la paroisse Saint-Pierre; que les quatre enfants, y compris Blaise, ont été baptisés dans cette paroisse et que par conséquent ils y sont nés.

Poursuivant sa déduction, M. Gonod ajoute qu'en 1623 la paroisse Saint-Pierre s'étendait jusqu'à l'extrémité supérieure de la rue des Gras et de celle des Chaussetiers. S'appuyant ensuite sur un plan de Clermont de 1740, ainsi que sur une inspection minutieuse des registres de deniers communs de la ville, tenus par quartiers, il conclut avec une remarquable sagacité que la maison actuellement occupée par M. Dauzat, dans l'angle supérieur de la rue des Chaussetiers (section C du plan ci-joint), est précisément celle dont Etienne Pascal était le propriétaire.

Cette déduction était parfaitement exacte, il faut le remarquer à la louange de M. Gonod; mais elle ne nous apprenait qu'une partie de la vérité. Des documents nouveaux établissent aujourd'hui que la propriété d'Etienne Pascal s'étendait sur un second corps de logis (section A), dont le propriétaire actuel

est M. Cohendy.

On avait remarqué dans un Mémoire de Marguerite Périer, nièce de Pascal, inséré au Recueil d'Utrecht, un passage où il était dit que « Etienne Pascal, devenu veuf, vendit sa charge » de second président à la Cour des Aydes à son frère et mit » la plus grande partie de ses biens en rentes sur l'Hôtel de » Ville de Paris, où il se retira pour vaquer uniquement à » l'éducation de ses enfants. » En raison de cette remarque, M. Gonod résolut de consulter toutes les minutes des notaires de Clermont, depuis l'année 1626, date de la mort d'Antoinette Bégon, femme d'Etienne Pascal, jusques et y compris 1631, année du départ d'Etienne Pascal pour Paris.

« J'espérais », ajoute le courageux chercheur, « y trouver



» la vente ou cession de ses biens; je n'y ai pas rencontré un
» seul acte où figurât Pascal ou quelqu'un des siens.

La raison de ce désappointement est aujourd'hui facile à expliquer, et M. Gonod la pressentait lui-même en disant quelques lignes plus loin : « Il est vrai que les minutes de » plusieurs notaires de cette époque, de MM. Chazelles, Bard, » Crozat, Mazerat, etc., ne sont point parvenues jusqu'à » nous. »

Or, Messieurs, ces minutes de notaires, aujourd'hui disparues et probablement détruites, ont été compulsées vers les années 1788 et 1789, par un magistrat de notre ville, Bernard Bellaigue de Bughas, mon grand-père, alors conseiller du roi au Présidial de Clermont. Il en a extrait, pour les besoins d'une affaire de famille, quatre cahiers de notes, qui ont été conservées, et en tête desquelles on lit : « Extrait de pièces » relatives à la succession de M^{me} de Clary. » — En marge de l'un des cahiers, on lit aussi : « Trouvé dans le grenier de » M^{me} du May. »

C'est sur l'un de ces cahiers de notes qu'a été heureusement analysé, en 1788, l'acte de vente de la maison Pascal, recherché sans succès par M. Gonod, en 1847.

Je reproduis ici in extenso la note analytique, telle qu'elle existe, de la main de mon grand-père, dans le cahier nº 1, page 17:

« Vente faite par noble Etienne Pascal, Président en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, à noble Blaise Pascal, son frère, Conseiller au Présidial de Clermont, d'une maison sise paroisse St-Pierre, dont partie est sur les degrés des grands Gras et partie sur la rue de la Terrasse, consistant en chambres, chapelle, boutiques, etc., confinée, — partie par les degrés des Grands-Gras de bise, la maison de noble Amable Montorcier, élu à Clermont, par lui acquise de D^{11e} Jacquette Augier, femme du sieur de la Rochette-Montbardon de jour, la maison de noble Robert Peghoux, aussi élu audit Clermont de nuit, la maison de Me Jacques Chardon, docteur en droit et avocat au Présidial de midi, — l'autre partie par la maison

dudit Chardon de nuit, la rue de la Terrasse de midi, la maison de l'abbé de l'église Cathédrale de jour et celle du sieur Montorcier de bise; — moyennant le prix de 6,300[#], le vendeur subroge l'acquéreur à la garantie stipulée par l'acte de vente de ladite maison à lui faite par haut et puissant seigneur Gaspard Le Loup, sieur de Montfant, Gilbert de Langhat son gendre, vivant sieur de Dallet, et dame Charlotte de Canillat consorte audit sieur de Montfant, ledit contrat reçu par le notaire soussigné le 20 février 1614 et ratifié par dame Anne Le Loup, veuve dudit sieur de Dallet, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, par acte reçu Portail notaire royal à Montferrand le 2 septembre 1622. — La présente vente reçue Chazelles notaire à Clermont le 20 octobre 1633. »

La pièce qu'on vient de lire ayant établi la date de l'acquisition de la maison [20 février 1614], aussi bien que celle de la vente [20 octobre 1633], il semblait que, pour fortifier la simple copie libre qui nous apporte ces affirmations, il suffirait de se reporter à l'acte de ratification de l'achat, fait comme on vient de le voir le 2 septembre 1622, en l'étude de Me Portail, notaire à Montferrand. Les archives de Portail sont en effet à Montferrand chez M. Fournier, où je les ai consultées; mais il y existe une lacune de deux ans, portant précisément sur 1622 et 1623.

Une voie nouvelle d'investigation pouvait se présenter, c'était la recherche des titres des maisons voisines de celle de Pascal. J'ai fait cette recherche, aussi bien chez les propriétaires anciens ou nouveaux, que chez divers notaires et dans les archives de la préfecture de Clermont, au fonds de l'Evêché. J'y ai trouvé une abondante moisson de documents, d'où ressort la confirmation des limites assignées dans l'acte ci-dessus à l'hôtel Pascal, avec ses deux corps de logis (partie A et partie C du plan.)

Je vais signaler les principales de ces pièces.

Pour la maison du Ranquet (partie D), l'un des co-propriétaires actuels, M. Pezant, a eu l'obligeance de me laisser

prendre copie d'une intéressante transaction, datée du 10 décembre 1608.

Cette transaction a lieu, après arbitrage, entre l'avocat Chardon, Sr de Lavaur, et sa voisine, en apparence quelque peu hautaine, la « dame Charlotte de Beaufort, consorte de haut et » puissant seigneur Gaspard Le Loup, chevalier, seigneur de » Preschonet, curatrice de noble Gilbert de Langhac, baron de » Dallet, son petit-fils. » On y voit Jacques Chardon et la dame de Beaufort, celle même qui, quelques années plus tard, vendait l'hôtel de Langhac à Etienne Pascal, se livrer en personne à l'examen d'une humble question d'obstruction de canaux d'égouts, dont chacune des deux parties se plaint, comme portant un « notable préjudice » aux puits et caves situés autour du « veuble » ou cour basse de la maison.

- « Le veuble sera réparé... sera mise au-dessus de l'esguière » et cloaque estant audit veuble, une pierre de taille percée » au milieu d'un trou rond, grislié de fer, pour empescher que » les immondices ne tombent dedans...
- » D'autre part, une esguière sera de nouveau construite...
 » joignant la chapelle du S^r de Dallet...
- » Enfin les clefs, tant de la grande porte [de Vernines], » sur la rue des Petits-Gras (actuellement rue des Chausse-
- » tiers), que de la petite porte sortant sur les degrés des » Grands-Gras, chacune des parties en auront une pour le
- » service commun...

« Le tout à communs frais des parties. »

Telle est la sage sentence rendue par les arbitres et amiables compositeurs, appelés à concilier « les réponses et contestations » de la « puissante dame », avec celles de son contradicteur « l'avocat au siége Présidial. » Ces arbitres sont des voisins, parmi lesquels Antoine Aragonnès, proche allié d'Amable Montorcier et Robert Peghoux, élu en l'élection de Clermont.

Quelques années plus tard, en 1627, Jacques Chardon fait élever un mur dans une dépendance de sa maison, proche de l'Evêché. L'Evêque, Mgr d'Estaing, y contredit et s'oppose à ce qu'on fasse « fenestrage »... L'avocat ès Cour, dit le procèsverbal, vient déclarer à son Evêque « qu'il serait tout marri d'avoir procès avecq lui » et après expertise une transaction est rédigée. (Fonds de l'Evêché, liasse 25, cote 37.)

Il ressort de cette pièce et de plusieurs autres, qu'à l'époque dont il s'agit, une porte desservant les dépendances de l'Evêché s'ouvrait vis-à-vis les maisons Pascal et Chardon. Au-dessous était une terrasse, qui sans doute a donné son nom à la rue voisine, et cette terrasse communiquait par des degrés (ou gradins) avec la partie inférieure de la rue actuelle des Chaus-

setiers, qui s'appelait alors rue des Petits-Gras.

De plus, il est constant qu'alors le haut de la rue des Chaussetiers était recouvert par une voûte jetée entre la maison Pascal et l'Evêché, et que cette rue était sensiblement plus étroite, puisque l'Evêque céda à la ville, en 1676, une partie de terrain « en vue de l'élargir d'une largeur suffisante pour le » passage des carrosses. » Dans une autre pièce, datée de 1680, les échevins traitent avec l'Evêque pour « l'abaissement » de la rue devant la porte de son palais. » — Tels sont les renseignements que m'ont procurés les recherches faites sur les deux corps de logis voisins, Chardon et Pascal.

J'ai été moins heureux dans les investigations auxquelles je me suis livré, sur la dernière portion de l'ancien immeuble de Vernines (partie B du plan), aujourd'hui démolie et appartenant, en 1614 et 1633, à Amable Montorcier. Celui-ci en avait fait l'achat, à une date inconnue, des mains de Jacquette Augier, femme du sieur de la Rochette-Montbardon. De volumineuses archives concernant les Montorcier sont parvenues à ma famille, au milieu du siècle dernier, avec l'héritage de Guy Montorcier, sieur de la Charme, lequel était fils d'Amable, sieur de Villars, et de Philiberte Savaron. J'y ai trouvé la mention plusieurs fois répétée de la maison en question; mais une seule liasse aurait pu présenter un réel intérêt au point de vue de la présente étude. Elle contenait les pièces d'un procès survenu au commencement du xviue siècle, entre le sieur de la Charme et des voisins, nommés Savignat et Roy. Or, ces voisins

ne sont autres que les héritiers et ayant-droits de Claude Savignat et d'Antoinette Taravant, sa femme, qui paraissent avoir été, dès 1642, les acquéreurs des deux corps de logis de l'ancienne maison Pascal. Malheureusement les pièces de cette liasse ont été découpées par des mains pieuses et collées, pour lui donner du corps, sous une décoration de reposoir. C'est là que j'ai inopinément découvert, ces jours derniers, leur solide filigrane du xvine siècle, mutilé en tous sens.

Au surplus, la résidence d'Amable Montorcier dans le voisinage de la maison des Grands-Gras, au levant, est suffisamment démontrée par un intéressant titre d'obligation, provenant des archives de la famille de Féligonde. Cette pièce traite d'un emprunt fait solidairement par trois personnes, savoir : Etienne Pascal, président en la Cour des Aides de Clermont, Martin Pascal, conseiller en la même Cour, neveu d'Etienne, et noble homme Jean Bégon, receveur des tailles de la même ville. Il y est dit que la maison d'Etienne Pascal, donnée en gage ainsi qu'un autre immeuble appartenant à Martin Pascal, « était sise à Clermont en Auvergne, rue des Grands-Gras, » consistant en deux corps de logis, cours et appartenances » d'icelle, tenant d'une part au sieur de Montorcier, d'autre » au sieur Peghoux, aboutissant par derrière à la rue qu'on » appelle des Petits-Gras. » Daté de Paris, 23 avril 1633, reçu par Bruneux et Richier, notaires du Roy au Châtelet.

Il est à noter en passant, que la maison d'Etienne est désignée dans cette pièce comme lui « appartenant d'acquest », tandis que celle de Martin Pascal, rue Saint-Genès, appartenait à celui-ci « de son propre. » Cette dernière mention, s'appliquant uniquement à la maison de Martin, qui n'est autre que l'immeuble actuel de M. Ferdinand Thibaud, place Saint-Genès, ne semble-t-elle pas nous mettre en présence de la demeure qu'occupait la famille Pascal, antérieurement à l'acquisition de l'hôtel de Langhac par Etienne en 1614? Un passage de la brochure de M. Gonod, page 7, semblerait contribuer à l'établir. — En tous cas, la maison patrimoniale des ancêtres de l'auteur des Pensées, avant la naissance de celui-ci,

en 1623, n'était pas, comme l'a cru aussi un moment M. Gonod, celle qui porte actuellement le nº 10, rue du Port, et qu'ont occupée au 16e siècle certains parents éloignés d'Etienne. Cette maison, après avoir contenu dès 1552 l'hôpital du Port, fut acquise en 1583 par un sieur Guy Noëllas. Elle passa, peu d'années plus tard, aux mains du sieur Pascal de Mons, sénéchal de Clermont, personnage très distinct des ancêtres paternels de Blaise, avec lesquels les Pascal de Mons n'avaient de parenté proche que par les femmes (1). Enfin la maison en question fut transférée successivement à MM. Roussel, seigneurs de la Batisse, dont l'un avait épousé une Pascal de Mons, et ensuite aux Redon, seigneurs de Ternant et Mezeix, pour être enfin vendue, le 28 juin 1719, à un conseiller au Présidial de Clermont, Pierre Bellaigue, seigneur de Rabanesse. Ma famille a possédé jusqu'en 1824 cette maison (2), dont j'ai connu ainsi les titres.

Comme on a pu le voir, les divers documents précités sont en concordance complète avec l'acte de vente, reçu le 20 octobre 1633, par Chazelles, notaire à Clermont. Les uns et les autres concourent à démontrer que la maison de Pascal n'était pas limitée, ainsi que l'a cru M. Gonod, à la partie C du plan, actuellement maison Dauzat, mais qu'elle contenait en outre la partie A, maison Cohendy.

De plus, un document dont M. Cohendy a bien voulu me faire dernièrement la communication, tranche la question d'une manière qui ne laisse place désormais à aucune hésitation. D'après cette pièce, cinq mois après l'acquisition de l'hôtel de Langhac, Etienne Pascal entra en désaccord avec son voisin Robert Peghoux, au sujet d'un balcon ou terrasse sur voûte, qui après avoir longé la façade de la maison Pascal, s'avançait

⁽⁴⁾ On sait que le père du Président Etienne Pascal, c'est-à-dire Martin Pascal, d'abord secrétaire des commandements de Catherine de Médicis en 1583, puis Trésorier général de France à Riom en 1586, avait épousé sa parente éloignée, Marguerite Pascal de Mons, issue d'une branche anoblie par Louis XI en 1480. (Audigier, Hist. d'Auv.)

⁽²⁾ Aujourd'hui maison Bouillet. Battu-

de quelques pieds vers le couchant, sur la façade de la maison Peghoux.

Cette terrasse existe encore de nos jours, en avant des maisons Cohendy et Peghoux, sur la rue des Gras, et aujour-d'hui comme autrefois elle assure la communication des deux immeubles avec la rue.

En 1614, le futur Président en la Cour des Aydes et son voisin Robert Peghoux, non encore pourvu à cette date de sa charge de « conseiller élu en l'élection de Clermont, » étaient d'accord sur le droit de passage commun, mais il arriva que tous les deux simultanément prétendirent à la propriété de l'un des piliers qui soutenaient la terrasse. C'était le dernier pilier à l'occident, en aval sur la façade Peghoux.

Entre cette façade et ce vénérable pilier, dont les assises encombrent encore le moderne trottoir de la rue des Gras, Etienne Pascal avait une porte cochère, donnant accès dans une écurie. On voit encore l'un des gonds de cette porte. L'écurie était située sous les voûtes du magasin actuellement occupé par M. Gaumet.

Etienne Pascal entendait détruire cette ancienne écurie des comtes de Langhac et y substituer, en père de famille économe, un magasin.

De là tout le mal : contestation sur la propriété du pilier au bas duquel il s'agissait d'appuyer un « estau », et dès lors expertise, contre-expertise, descente sur les lieux et enfin arbitrage définitif, prononcé le 23 juillet 1614, par deux maîtres maçons, Pierre Minault et Pierre de Leymerie, arbitres, et par trois autres « arbitres surnuméraires. »

La grave sentence donne en passant de curieux détails sur la configuration des deux maisons rivales, le long des grands degrés des Gras, et après avoir attribué solennellement à Etienne Pascal la propriété entière de la terrasse et du pilier, elle ajoute « qu'en haut appartient à Pegoux l'accoudoir et » garde et son passage accoutumé pour aller et venir dans sa » maison, lequel passage il doit tenir bien pavé et cimenté...,

» à charge d'autre part pour ledit Pascal d'entretenir la pile,
 » muraille et voûte, pour tenir pied ferme audit Peghoux.

Après ces longs détails, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur les origines de l'habitation vendue par la famille de Langhac à Etienne Pascal.

Ces murailles du xvie siècle, conservées avec tout leur caractère dans la cour intérieure, ou veuble bas, de l'ancienne maison du Ranquet, conservées aussi sur la face extérieure de l'escalier et dans le magasin orné de nervures et d'armoiries de la maison Cohendy, malheureusement modernisées depuis l'année 1846 dans tout le corps de logis de M. Dauzat, — ces murailles n'ont pas eu pour auteurs, comme on pourrait le supposer, les membres de l'importante famille de Langhac.

Audigier fait remonter l'histoire des Langhac jusqu'aux temps reculés de l'évêque saint Allyre; mais il est certain qu'ils n'ont possédé leur hôtel de la rue des Gras, que durant deux générations.

En 1607, Gilbert de Langeac, seigneur de Dallet et de Malintrat, avait épousé Anne Le Loup, fille d'un gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Celle-ci, devenue veuve promptement, fut la fondatrice du monastère de la Visitation de Montferrand. Ce ne furent ni elle, ni Charlotte de Beaufort-Canillac, sa mère, qui apportèrent la maison de Vernines.

Pour suivre l'histoire de cet immeuble, il faut remonter à une génération antérieure, c'est-à-dire à un autre Gilbert de Langhac, beau-père d'Anne Le Loup.

Audigier rapporte, qu'en 1588, ledit « Gilbert de Langhac, » 111e du nom, avait épousé Antoinette de Grasdepain, dame de » la Courtine de Julhat, laquelle était veuve d'un La Roche- » Aymon, seigneur du Crest, Julhat, etc. » Or, on trouve d'autre part, dans le texte d'une transaction précitée, du 23 juillet 1614, la phrase suivante : « la maison du sieur Pascal » fût de Madame de la Courtine. »

Il semble d'après ce rapprochement de textes, que la maison

1

a été apportée aux Langhac-Dallet par les Grasdepain, et en effet un acte de 1538, que possède M. Cohendy, prouve le bien fondé de cette allégation, pour une partie du moins de l'immeuble. Cet acte est un compromis entre « honorables » hommes André Grasdepain, Jean Grasdepain, frères, » bourgeois marchands de la ville et cité de Clermont, » d'une part, — et Guillaume Meschin, notaire royal en la » même ville et cité de Clermont, d'autre part. » — Les frères Grasdepain apparaissent clairement dans cette pièce, comme propriétaires du corps de logis appartenant aujourd'hui à M. Dauzat, partie C. Mais la question est plus compliquée en ce qui concerne le deuxième corps de logis, celui que possède actuellement M. Cohendy, partie A.

Si je comprends bien le texte de 1538, le corps de logis Cohendy appartenait à cette date reculée au notaire Meschin, tandis que la maison Montorcier était alors la propriété des frères Grasdepain. Ceux-ci réunissaient de la sorte les sections B et C, au lieu des sections A et C que l'arrière petite-fille d'André Grasdepain apportait, cinquante ans plus tard en dot à Gilbert III de Langhac. Rien n'est venu jusqu'ici m'expliquer ce chassé croisé.

L'explication pourra peut-être se retrouver, grâce à un Livre de Raison de la famille Meschin, où j'ai découvert ces jours derniers la mention suivante, de la main de la dernière héritière des Meschin:

« Pour retirer le contrat de vente de notre maison, reçu par » Me Marc de Vicembourg, le 16e jour de mars 1598, j'ai » payé la somme de 45 *. »

En recherchant les archives du notaire indiqué, on aurait donc l'espoir d'y découvrir les origines premières de la maison Meschin, aujourd'hui Cohendy.

Cette maison est désignée, du reste, dans la pièce de 1538, sous un nom que je n'ai rencontré nulle part ailleurs et qui mérite d'être signalé. On l'appelle la maison « dite de la Châsse. » Dans plusieurs autres documents, à partir de l'année

1608, le quadrilatère formé par les immeubles des Pascal, Montorcier et du Ranquet, est désigné d'une manière collective par les noms d'hôtel de Vernines, quartier de Vernines ou cour de Vernines. Quels souvenirs ces noms rappellent-ils? Rien ne l'explique actuellement et cependant le temps n'est pas encore très éloigné, où nous-mêmes nous appelions tous du nom de passage de Vernines, l'allée qui partait du balcon de la rue des Gras, à côté du magasin de jouets d'enfants Roux-Fontille, pour aboutir sur la rue des Chaussetiers, en face la rue Terrasse.

Quant à la transmission de l'ancienne maison Pascal de main en main, depuis l'année 1633 jusqu'à nos jours, l'histoire à peu près complète en est déjà faite, dans la brochure de M. Gonod, pour la section Dauzat. Il reste à la donner pour le corps de logis appartenant à M. Cohendy.

Un travail fait, il y a quelqus années, par un avocat de Riom, en vue d'un procès soutenu par le propriétaire d'alors, m'a rendu la tâche facile. Voici la reproduction à peu près littérale du tableau dressé par Me Goutay:

Claude Savignat et sa femme Antoinette Taravant, 4 ers propriétaires - (Dès l'année 1642 environ.) 2º propriétaire - (Partage avec son frère du 20 Juillet Pierre Savignat, [1683.] 3º propriétaire — (Adjudication du 27 juillet 1723.) Benoît Giraud, 4º propriétaire - (Succession de Giraud.) Jaby, 5º propriétaire — (Acte d'acquisition du 16 novembre Saincthorent, 6º propriétaire - (Acte d'acquisition du 21 germinal François Fontille, [an II.) Jacquette Fontille et Pierre Nicolas Roux, 7es propriétaires — (Par succession.) M. Roux-Deshaires 8es propriétaires - (Par succession.) et Mme Giron,

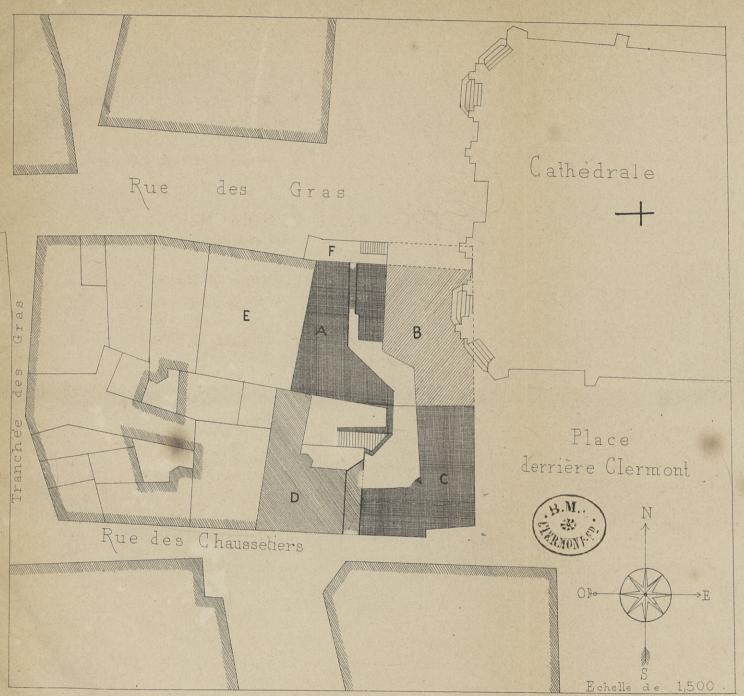


C'est de M. Giron, receveur municipal à Riom, que M. Cohendy a acheté la maison, il y a deux ans.

Ici, Messieurs, finit le compte-rendu improvisé, dont les circonstances rendent urgent le dépôt entre vos mains dès aujourd'hui.



Clermont. - Imp. Bellet et Fils.



- A. et C. Maison d'ÉTIENNE PASCAL actuellement à MM. Cohendy et Dauzat.
- B. Maison MONTORCIER de VILLARS. (démolie)
- D. Maison CHARDON du RANQUET, actuellement à MM. Pezant et autres.
- E. Maison PEGHOUX, actuellementà M. Dominique Peghoux.
- F. Terrasse,



